

# VILLE DE CARCASSONNE

## LE MAIRE DE LA VILLE DE CARCASSONNE

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale le 1<sup>er</sup> juillet 2024 après avis du comité social territorial,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,
- Vu le tableau des effectifs,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrites sur la liste d'aptitude d'accès au grade **d'attaché**, au titre de la promotion interne 2024 :

Nom	Prénom	Grade actuel
PEREZ	Anne	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
SAINT-MARTIN ROBINET	Dorothee	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
DALL OCCHIO	Magali	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe

ARTICLE 2 : MM. le Directeur Général des Services de la Mairie et le Trésorier de Carcassonne Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Maire  
Gérard LARRAT

